

## RÉPONSE

(80k)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 mars 1886 ;—  
Etat indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétariat d'État,

*Secrétaire d'Etat.*

12 mai 1886.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE, OTTAWA, 3 mai 1886.

MONSIEUR,—En réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 31 mars dernier, demandant un état indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, par ce département, pendant la récente révolte du Nord-Ouest, j'ai ordre du ministre de la milice et de la défense de vous informer qu'aucuns agents semblables n'ont été nommés ou envoyés dans le Nord Ouest pendant la campagne de 1885, et que les achats ont été faits par la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

EUG. C. PANET, *sous-ministre de la milice et de la défense.*

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

## RÉPONSE

(80l)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 mars 1886 :—  
Etat montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour les transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétariat d'État,

*Secrétaire d'Etat.*

21 mai 1886.